

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour de la séance du 13 juin 2017

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 95
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour présenté par Mme la Proviseure.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:32:05

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV Conseil d'administration du 27 mars 2017

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 96
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:32:25

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 97
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

approuve la répartition proposée de la dotation complémentaire à la dotation de fonctionnement 2017 d'un montant de 25 000 euros, versée par le Conseil Régional.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:32:48

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 98
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/05/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :4.25 Quotité de travail :100% Mission confiée :Surveillance internat - externat

Rémunération :1457.35 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 99
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Proviseure de signer la convention de groupement des commandes de papier reprographie avec le lycée Georges Clémenceau de Chantonay qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:33:27

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 100
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Provisoire de signer l'avenant n° 2 au contrat avec la MAE, d'un montant de 208,30 euros, avenant qui prend en compte les stages en milieu hospitalier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:33:51

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Seuil du recouvrement des recettes

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 101
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'ordonnateur à ne pas émettre les ordres de recettes pour les créances inférieures à 15 euros.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation est donnée à l'ordonnateur de ne pas émettre les ordres de recettes pour les créances inférieures à 15 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 102
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Provisseure la convention pour la liaison restauration entre le collège Milcendeau et le LP Couzinet pour l'année 2017/2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise au pilon de documents

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 103
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la mise au pilon de manuels usagés ou en désuétude.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation de mettre au pilon la liste des documents usagés ou en désuétude figurant dans la liste jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:34:35

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 104
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Proviseure de signer la convention réf 2017-05201 relative au versement d'une subvention de 1 754 euros destinée à financer un complément d'appareils de mesure et de matériels de laboratoire pour l'enseignement scientifique, dans le cadre du PAREO 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 105
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration autorise Madame la Provisoire à signer le contrat TEAM référencé 3418-1 avec la société INCB pour la maintenance de Turbo-Self pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour un coût annuel de 587,26 euros HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:35:55

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Demandes d'ouvertures de formations, rentrée 2018

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 106
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable aux demandes d'ouvertures de formations pour la rentrée 2018.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité pour les demandes d'ouvertures de formations suivantes pour la rentrée 2018:

- Bac professionnel ASSP sous statut scolaire ;
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) ;
- CAP Ouvrier de maintenance en hôtellerie de plein air ;
- BTS Technico-commercial, en alternance.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:36:27

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation pédagogique - rentrée 2017

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 107
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe de 3 journées d'intégration pour les élèves entrants.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Accord à l'unanimité pour l'organisation de 3 journées d'intégration à la rentrée 2017 pour les élèves de 3ème, CAP1 et 2nde professionnelle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:39:32

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 108
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 13/06/2017
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 11/05/2017

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration arrête l'organisation suivante pour les périodes de notation des élèves :

- 3ème, CAP 1 et 2nde : fonctionnement en trimestre
- CAP 2, 1ère et terminale fonctionnement en semestre avec des points de positionnement à mi-semestre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 15/06/2017 16:40:08

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 109
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne un avis favorable pour la participation de l'établissement à l'expérimentation ProFan et autorise Madame la Provisoire à signer la convention inhérente à cette action.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:41:13

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accueil de volontaires en service civique universel

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 110
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2017
Réuni le : 13/06/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le recrutement de 2 volontaires en service civique universel.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à faire acte de candidature pour accueillir au sein du lycée Couzinet 2 volontaires en service civique universel pour l'année 2017-2018 et à signer tout document inhérent à ces recrutements.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 15/06/2017 16:41:16